

ANNEE 2018

Délibération n°

20180021

SEANCE PUBLIQUE DU 12 AVRIL 2018

Date de convocation : 6 avril 2018

Date d'affichage : 16 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 4 pouvoirs)
Pour : 17
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 avril 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Sophie DELETTRE, Marie-Dominique GAY.

Absent(s) excusé(s) : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), M. Philippe BIGOTEAU (pouvoir à M. KLISZ) Hugues BIGÉ (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Pierre SORHAITS (pouvoir à M. Michel GOÑY), Mme Dominique VIGIER, Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Compte Administratif 2017
~ budget annexe du C.L.S.H ~**

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2018 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif dont les dépenses et les recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2017	Titres émis en 2017	Reprise des antérieurs	Résultat 2017
Fonctionnement	328 250.13€	328 250.13€	0.00€	0.00€
Investissement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total du budget	328 250.13€	328 250.13€	0.00€	0.00€

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00€
- un déficit de financement de : 0.00€
- un résultat brut de clôture de : 0.00€

- des restes à réaliser à hauteur de : 0.00€
- un résultat net de clôture de : 0.00€

APRES avoir entendu l'exposé du Président,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe du C.L.S.H, dressé par Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à M. le sous-préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 16/04/2018